



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** État de Vaud

### **Une étape attendue pour établir les faits**

**La conseillère d'État, Valérie Dittli, prend acte de la demande du Procureur général d'ouvrir une enquête pour abus d'autorité suite aux déclarations selon lesquelles elle aurait demandé d'annuler des taxations et précise qu'il s'agit d'une étape attendue dans la procédure. Elle va collaborer pleinement et de manière transparente pour établir les faits.**

Valérie Dittli salue le fait que le procureur général ne mentionne aucun élément avéré concernant la violation du secret de fonction, tel que relaté dans le rapport de Monsieur Studer. Elle prend acte que le Ministère public demande l'autorisation au Bureau du Grand Conseil d'ouvrir une enquête concernant un abus d'autorité suite aux déclarations selon lesquelles elle aurait demandé d'annuler des taxations.

La cheffe de département informe en toute transparence sur cette procédure et accueille favorablement cette analyse approfondie menée sur ce point. Aucune taxation n'a été annulée durant son mandat, et tous les contribuables ont payé leurs impôts conformément à la législation en vigueur.

Dans un contexte de manque d'informations relevé par les rapports de Monsieur Studer et Monsieur Paychère. Madame Dittli a surtout l'impression d'avoir dû évoluer dans une chambre plongée dans le noir et d'avoir essayé d'allumer la lumière. Elle est convaincue d'avoir toujours œuvré dans l'intérêt du Canton et d'avoir cherché des solutions constructives dans le respect de l'égalité de traitement.

Il est à rappeler à ce stade que la cheffe de département bénéficie pleinement de la présomption d'innocence et qu'elle a informé le Bureau du Grand Conseil de sa volonté de le voir octroyer l'autorisation d'ouverture de l'enquête, et de lui permettre ainsi de faire valoir l'intégralité de ses droits.

Elle offre toute son aide et sa coopération à la justice pour établir les faits. Jusqu'à présent, elle n'a pas eu l'occasion d'être entendue sur ce point. Pour de plus amples précisions, elle renvoie à ses déterminations, publiées lors de la conférence de presse du 21 mars 2025.

Mme Dittli salue cette procédure comme une opportunité d'établir les faits et reste pleinement engagée à collaborer pour plus de transparence dans ce dossier. Elle ne s'exprimera pas davantage sur l'enquête en cours.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2025